

Annecy - Agglo



Dispensé de timbrage

Annecy CTC

P

PRESSE

DISTRIBUÉS PAR

LA POSTE

DEPOSE LE 10/01/2006

BIMESTRIEL
PS BP 830
74016 ANNECY CEDEX
ISSN 1771-1487
ABONNEMENT 15 euros
N° 94 décembre 2005-janvier 2006

BOURBONNE

Réunion DES ÉLUS SOCIALISTES DE L'AGGLOMÉRATION ANNÉCIENNE

Réunion ouverte à tous les adhérents

**Samedi 21 janvier
de 9h.00 à 12h.00**

**à Annecy
(Fédération socialiste 8 rue Louis Armand)**

Ordre du jour :

- I. Poursuite de l'examen des politiques de l'agglo
 - ↳ voirie et transports
 - ↳ culture
 - ↳ sport
 - ↳ économie
 - ↳ personnes âgées
- II. Préparation des municipales 2008

SOMMAIRE :

- p.2 : Budget municipal 2006
- p.3 : Budget municipal 2006 (suite) - Conseil municipal
- p.4 : Conseil municipal
- p.5 : La loi littoral
- p.6-7 : Association des trois fontaines
- p.8 : A propos des vœux

BUDGET MUNICIPAL ANNECY 2006 :

Trois intervenants du groupe de gauche plurielle se sont succédés pour expliquer le vote négatif sur le budget de la droite annécienne.

Le débat budgétaire est, habituellement, l'enjeu politique fort de l'activité municipale. Qui dit débat sous-entend que la décision sera prise à l'issue de la discussion. Cette année, le groupe majoritaire a décidé d'innover. Dans sa tribune, publiée dans le bulletin municipal reçu par les annéciens début décembre, avant la réunion du Conseil, il a présenté le budget. Ce qui montre le peu de considération du groupe majoritaire pour le groupe de gauche.

Le contexte national

Le budget d'une collectivité territoriale est, de plus en plus, tributaire des décisions gouvernementales : une partie grandissante des recettes vient de l'Etat. Deux sujets ont retenu notre attention :

1-La réforme de la taxe professionnelle

Autrefois appelée la patente, elle était essentiellement supportée par les artisans, commerçants, professions libérales... Un certain Jacques Chirac a alors décidé d'en décharger partiellement ces catégories professionnelles et de faire supporter cette taxe professionnelle par l'industrie, en partie sur les salaires, en partie sur les investissements, sur le matériel pour faire simple. D'où la course, et parfois la bagarre pour obtenir des implantations industrielles dans sa commune, y compris au détriment des communes voisines. C'était la ressource principale de bien des communes (60% des recettes pour Annecy) Les choses ont évolué. La concurrence entre les industries est devenue plus dure, la partie

'salaires' de la TP a été quasiment supprimée, pour ne pas pénaliser l'industrie de main d'œuvre.

Aujourd'hui, une nouvelle réforme est en cours de débat, avec comme objectif le plafonnement de la T.P. Toutes les modalités ne sont pas encore connues mais deux certitudes se dégagent : l'atteinte à l'autonomie fiscale et la perte de recettes pour les communes. Toutes les associations d'élus, de l'Association des petites villes de France à l'Association des maires de France en passant par l'Assemblée des départements et celle des régions, tirent la sonnette d'alarme. Nous aussi. Car si la T.P. est aujourd'hui perçue par la communauté d'agglomération, une partie importante est reversée aux communes et donc les budgets municipaux sont directement concernés.

2-Le bouclier fiscal

Aujourd'hui en France, le nombre de RMIstes explose, les restos du cœur sont débordés, la précarité se développe, de trop nombreux(ses) salarié(e)s et retraité(e)s n'arrivent plus à boucler leur fin de mois, sans oublier les difficultés de logement et d'emploi, les discriminations...

Le gouvernement UMP-UDF a décidé de venir en aide à une catégorie particulière : les très riches. L'angoisse des très riches, à la fin du mois, se demandant comment 'planquer' leur argent pour échapper au maximum à la solidarité nationale, est terrible, paraît-il. En tout cas ce gouvernement s'est penché sur la question

et pour protéger du stress de fin de mois les 10% de Français qui détiennent la moitié du patrimoine de ce pays, il a inventé le bouclier fiscal. Ce bouclier –quel terme révélateur – vise à limiter le total des impôts directs à 60% des ressources du contribuable. Le principe est déjà adopté, les modalités sont encore en discussion. Qui reversera à ces riches contribuables le trop perçu ? L'Etat seul ? Pas sûr, il est question que les collectivités territoriales mettent la main au portefeuille. Là encore, toutes les associations d'élus protestent contre la perte de recettes. Nous aussi, car prendre à l'ensemble des contribuables pour reverser aux plus riches, c'est exactement l'inverse de notre conception de la solidarité.

Et puisque nous parlons de solidarité, un mot sur le logement social.

Bilan fin 2004 : 3509 demandes sur Annecy, surtout pour des T2 et T3, pour 330 attributions par an et un parc global de 3797 logements. Autrement dit, **il faudrait quasiment doubler le parc actuel pour répondre à la demande.** Nous en sommes très loin.

- 42% des demandeurs habitent à Annecy. 74% d'entre eux ont des ressources inférieures à 60% du plafond HLM et peuvent prétendre à un logement 'très social'. Ce nombre est en constante augmentation.

- parmi les demandeurs habitant Annecy, 30% sont sans activité professionnelle, 16% sont

..... Intervention de Jean Excoffier

hébergés par des tiers, 35% sont des personnes seules, 25% des familles monoparentales, 25% des familles avec enfants. Dans 10% des demandes, il y a situation de handicap.

En 2004, la ville a consacré 270 000 € à la construction de logements sociaux soit moins de 7% des sommes investies dans les seuls parkings !!!

En plus du logement locatif social, Annecy et l'agglomération manquent terriblement de logements en accession sociale. Seule la commune de Cran-Gevrier a fait un très gros effort dans ce domaine. Il manque également du logement étudiant : une annonce de studio à louer reçoit une quarantaine de demandes en milieu d'année scolaire. Et que dire de l'accueil des femmes en situation de détresse ou des demandeurs d'asile, mais là c'est de la responsabilité du département et de l'état.

Il nous semble que ces quelques éléments devaient être portés à la connaissance de nos concitoyens pour une meilleure évaluation du budget municipal.

Le désengagement du gouvernement UMP-UDF

La Dotation globale de fonctionnement augmente moins que l'inflation depuis trois ans. La compensation des exonérations décidées par le gouvernement baisse de 6,5% (perte de 163 000 €), le reversement de TVA de 28% (perte de 684 000 €).

Les subventions aux associations sont en baisse pour 49 d'entre elles et sans augmentation

pour 158. Nombre d'associations, avec la baisse des subventions nationales et la fin des emplois jeunes, ont dû se séparer de collaborateurs pourtant indispensables. Par exemple, le Syndicat des Consommateurs et Usagers d'Annecy, dont l'action est pourtant d'une utilité évidente. La ville ne peut se contenter de reconduire d'année en année la même subvention.

Thierry Billet a pointé :

- l'absence de volonté municipale d'avancer vers un développement durable en privilégiant la HQE (Haute qualité environnementale) dans la rénovation des bâtiments municipaux (Bourse du Travail...),
- le manque de continuité des pistes cyclables, en citant l'exemple Bonlieu-Mairie, qui nécessiterait le rétrécissement à une voie de la circulation devant la mairie,
- l'urgence de l'extension du réseau de bus aux bords du lac, en direction d'Alby et de La Balme de Sillingy.
- La faiblesse des budgets alloués aux actions en faveur du développement du Tiers Monde.

Robert Saint Romain a plaidé pour l'ouverture d'une ligne budgétaire pour encourager les classes de découverte et demandé une aide plus importante pour l'envoi des enfants en colonies de vacances.

Jean EXCOFFIER

ANNECY



**AU CONSEIL MUNICIPAL
19 décembre 2006**

Le budget 2006 était le débat important du conseil du 19 décembre, mais d'autres questions ont appelé l'intervention des élus de gauche.

Rénovation du Hall des expositions

Cette rénovation (5M€) ne permettra pas d'augmenter la capacité de la salle. Jean Excoffier s'est interrogé sur la volonté de l'agglomération de créer un équipement plus important, nécessaire pour les grands spectacles et pour des manifestations sportives de grande envergure.

A noter une aide de 450 000 € du département. Merci au Conseiller général du quartier, le socialiste Christian Jeantet.

Eglise Notre-Dame Coût de la rénovation : 2,5 M€

J. Excoffier a posé la question des subventions possibles pour cette rénovation.

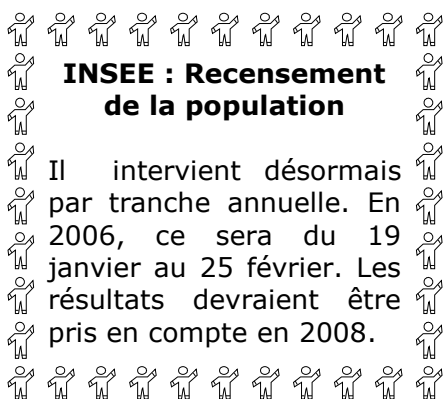


Apparemment ce sera à la charge exclusive de la ville.

Il a aussi rappelé qu'en ce mois de décembre 2005 était commémoré le centenaire de la loi de 1905 sur la séparation des églises et de l'état, qui a eu pour conséquence de remettre aux collectivités territoriales la propriété, et donc aussi la charge, des édifices culturels.

Il a estimé que les pratiquants pouvaient avoir une pensée pour les parlementaires, si décriés à l'époque, car quelle paroisse aujourd'hui pourrait financer de tels travaux ?

AU CONSEIL MUNICIPAL D'ANNECY (suite)



INSEE : Recensement de la population

Il intervient désormais par tranche annuelle. En 2006, ce sera du 19 janvier au 25 février. Les résultats devraient être pris en compte en 2008.

Tarifs 2006

Le groupe a refusé l'augmentation de 17, 27 voire même 54% du tarif de location des salles municipales le dimanche.

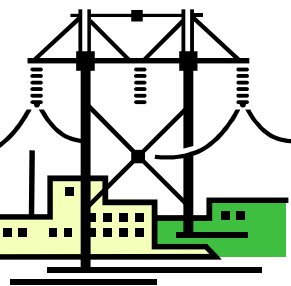
ZAC Galbert

J. Excoffier a fait part :

» de la laideur du transformateur EDF et des WC publics à l'entrée de la ZAC, près des jeux d'enfants,

» du manque d'entretien, voire même de réparation d'éléments de sécurité comme les extracteurs de fumée, dans l'immeuble HLM L'Astrée. Habité depuis trois ans, cet immeuble subit déjà de nombreuses dégradations (portes d'ascenseur, couloirs...).

Il a demandé à la ville d'intervenir auprès de l'OPAC et de lui suggérer la conduite d'une opération d'éducation citoyenne auprès de certaines familles peu respectueuses du bien commun.



Association des Trois Fontaines

Une subvention exceptionnelle de 13 000 € a été attribuée pour participer avec l'état, le département et l'agglomération, au comblement du déficit accumulé. Le Groupe est intervenu longuement sur la situation du centre (cf. p.6 et 7).

CADA

En réponse à une question de J. Excoffier, le maire a confirmé qu'un terrain municipal était proposé pour la construction, par la Sonacotra, d'un centre d'accueil pour les demandeurs d'asile.

Reste à obtenir les crédits du gouvernement, puisqu'il s'agit d'une compétence d'état.

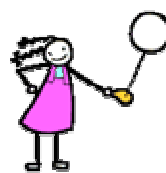
Loi Littoral

Le conseil a décidé de confier à un expert indépendant un audit sur les conséquences pour l'urbanisation autour du lac de la délimitation par le préfet de la zone d'application de la loi Littoral (cf p.5).



Contrat Enfance avec la Caisse d'Allocations Familiales

Une augmentation substantielle de la subvention de la CAF va permettre de créer et de financer :



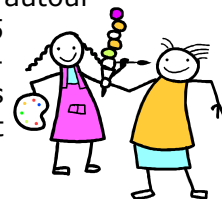
» La halte-garderie de Novel, fermée par la CAF, reprise par la ville,

» un relais d'assistantes maternelles indépendantes. Elles sont environ 150 sur Annecy,

» Un multi-accueil collectif de 25 places aux Teppes pour les enfants de 2 ans et demi à 3 ans et demi. Cet accueil fonctionnera dans le bâtiment sud de l'école primaire, aujourd'hui inutilisé. Les socialistes regrettent que leur proposition d'une véritable structure passerelle entre la crèche et l'école maternelle n'ait pas été retenue,

» 15 places supplémentaires pour la crèche de l'Hôtel de ville, en prévision de la fermeture de la crèche de l'hôpital,

» l'accueil parents-enfants, l'espace éveil pour les tout-petits, l'accueil autour du jeu (2 à 5 ans), toutes actions organisées par les MJC et centre sociaux.



Créations de postes

Les actions 'Enfance' indiquées ci-dessus nécessitent la création de 9 postes (pour l'essentiel des auxiliaires de puériculture).

Un poste est créé pour la restauration scolaire, un pour l'action sociale, deux éducateurs sportifs, 1/2 poste à l'urbanisme, un technicien et un gestionnaire 'espaces verts'.

Opération Ste Claire

C. Collomb s'est interrogé sur la nécessité d'imposer l'installation de détecteurs d'incendie dans les opérations de rénovation dans la vieille ville.



APPLICATION DE LA LOI LITTORAL

Rappel des faits

Les espaces riverains de nos côtes et des grands lacs, tout comme les espaces de montagne, sont partout des espaces sensibles qu'il faut protéger pour éviter le bétonnage et la spéculation immobilière.

Deux grandes lois protectrices ont été prises en France :

- ▶ la loi Littoral
- ▶ la loi Montagne.

A l'été 2003, le gouvernement UMP-UDF, à la demande de sénateurs de Savoie et de Haute-Savoie, a assoupli la loi Littoral, en autorisant la réalisation de voies de contournement dans la bande des 2000 m du rivage. Contrairement à ce que nous avons écrit dans le précédent numéro, MM. Hérisson et Bosson n'ont plus de problème pour l'accès à un éventuel tunnel sous le Semnoz, ils ont déjà obtenu satisfaction.

Pour quelques lacs de montagne, pouvait exister une superposition de la loi Littoral et de la loi Montagne sur certains territoires.

Une loi du 23 février 2005 a décidé que sur le pourtour des grands lacs de montagne, les protections des deux lois ne devaient plus se surajouter sur un même territoire.

Le 11 août 2005, sous la forme très discrète d'une réponse à une question du sénateur Hérisson, maire de Sevrier, le Ministre de l'Équipement interprète cette loi en indiquant qu'elle s'appliquera même aux territoires des communes où la loi Montagne ne s'appliquait pas ou très partiellement... et que dans ce cas là, les territoires qui ne seraient plus couverts par la loi Littoral tomberaient directement dans le droit commun du Code de l'urbanisme, c'est-à-dire qu'il n'y aurait plus de protection. Il faut savoir qu'à Annecy la loi Montagne ne s'appliquait pas et qu'à Annecy le Vieux, elle s'appliquait sur deux petites zones seulement.

Très curieusement, en Haute-Savoie, les choses sont allées très vite puisque le jour même de la conférence de Mme VOYNET sur le sujet, le Dauphiné Libéré publiait la nouvelle carte d'application de la loi décidée par le préfet. Quelle diligence !!! D'autant plus curieux que les maires, obligatoirement consultés – c'est la moindre des choses – l'ont été individuellement, comme si chacun pouvait faire ce qu'il voulait sur son territoire communal sans se préoccuper du voisin. Où est la

cohérence nécessaire ?

Avis sur la carte

Le préfet, en envoyant la carte aux maires, précise qu'après avis des conseils municipaux, tout sera transmis au Ministre qui préparera le décret d'application. Il souhaitait une réponse avant fin décembre 2005. Pas de rencontre préalable entre les maires, pas d'enquête publique comme c'est la règle pour toute modification des règles d'urbanisme, pas de débat public... Qui est si pressé ? Pour quelles raisons ? Il faut savoir qu'avec les règles actuelles, 840 ha sont déjà constructibles autour du lac. Qui pense que c'est insuffisant ? On aimerait bien savoir.

En examinant la carte, on peut se faire une petite idée, en se souvenant que la loi Montagne est nettement moins protectrice que la loi Littoral. En clair, les possibilités d'urbanisation ou d'activités comme les carrières dans les zones qui sont actuellement soumises à la loi Littoral et qui passeraient sous la loi Montagne, sont accrues. C'est nettement le cas à Annecy le Vieux, St Jorioz, Duingt, Dousard, Menthon (les environs du château ne seraient plus protégés !), un peu à Sévrier.

Notre position est claire : tout le bassin versant doit être protégé et donc la ligne englobant la zone d'application de la loi Littoral doit correspondre à la ligne de crête des massifs surplombant le lac.

Aujourd'hui, le débat est sur la place publique, personne ne peut l'ignorer, les maires le savent bien. Le 19 décembre, dans le cadre de la préparation du SCOT (schéma de cohérence territoriale), les 9 maires des communes riveraines ont décidé :

↳ de ne pas se prononcer pour l'instant sur la carte préfectorale,

↳ d'une expertise indépendante sur les conséquences de l'application de cette carte, diligentée par le syndicat mixte chargé d'élaborer le SCOT et les maires concernés.

Le Conseil municipal d'Annecy a donné son accord, à condition de désigner un expert indépendant, de bien poser la question de l'interprétation de la loi de février 2005, de déterminer l'application de la loi là où la loi Montagne ne s'appliquait pas (Annecy) ou très peu (Annecy le Vieux).

Association des Trois fontaines

Déclaration au Conseil municipal d'ANNECY

La question posée par la situation de l'association est d'une particulière gravité. En effet, la situation d'un nombre croissant de nos concitoyens est particulièrement angoissante.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes :

- ➔ En un an le nombre de RMIstes a augmenté de 6%
- ➔ 652.000 intérimaires
- ➔ 70% des emplois créés sont précaires

Dans ce contexte, les menaces pesant sur une association comme l'Association des trois fontaines ne peuvent nous laisser indifférents.

Le fonctionnement de cette structure a été profondément perturbé, chacun le sait, par la cohabitation de deux populations dont le mal être est radicalement différent : celui des SDF, et celui des bosniaques arrivés en nombre en Haute Savoie et singulièrement à ANNECY.

Nous ne ferons sur ce point aucun angélisme. Nous savons bien que des filières existent qui exploitent la détresse des demandeurs d'asile, attirés par un tel différentiel de niveaux de vie que tout leur permet de considérer notre pays comme un Eldorado. Et que ferions nous d'autre à leur place ? C'est bien entendu d'une autre politique de coopération internationale dont nous avons besoin ; mais elle ne relève malheureusement pas de la compétence de notre conseil municipal.

L'association n'était donc pas outillée, d'une part, pour remplacer les services de l'Etat dans leur responsabilité d'accueil des étrangers, et d'autre part, pour assurer la

« cohabitation » de ces deux publics déshérités, mais antagonistes dans leurs malheurs respectifs.

Cette confrontation de deux misères a fait exploser l'association.

Nous sommes aujourd'hui saisis de l'apurement des comptes de cette association et bien entendu, il faut que la Ville prenne sa part de l'ardoise qui reste à solder.

Mais cela ne doit se faire qu'au regard du projet associatif porté pour l'avenir.

De ce point de vue, un administrateur judiciaire ne nous semble pas le mieux à même pour porter un projet social de solidarité, articulant à la fois la satisfaction des besoins des personnes accueillies, et l'utilisation optimale des fonds publics.

Les décisions prises en matière de gestion du personnel soit le licenciement de 6 équivalents temps plein sur un effectif de 26 personnes, ne nous semblent pas acceptables.

- Comment en effet reconnaître qu'il est utile de licencier du personnel alors que notre parking Sainte Claire est rempli de personnes sans domicile fixe ?
- Comment en effet souscrire à un projet qui passe par la suppression des repas du soir et des petits déjeuners pour des personnes dont le premier besoin est de se nourrir dans des conditions « diététiques » minimales pour éviter l'aggravation de leur état de santé ?
- Comment ne pas envisager avec stupeur, au début de cet hiver qui s'annonce rude, que nous puissions ne pas maintenir à minima l'état actuel de l'offre de solidarité que notre Ville doit assurer ?

La mort d'un ouvrier dans sa voiture à la porte de son chantier à MEYTHET il y a quelques jours ne peut s'accompagner d'un désengagement financier des collectivités ter-

lundi 19 décembre 05

ritoriales pour tenter d'offrir à cette population en danger les moyens de se « relancer ».

Cette mort terrible d'un salarié qui ne trouve pas à se loger est une donnée nouvelle de la précarité en France, celle des travailleurs pauvres ; c'est-à-dire de ceux qui, tout en ayant un emploi, ne peuvent trouver à se loger et à vivre décemment du fait du coût du logement en particulier.

Dans ce contexte, il est inacceptable que l'association ne puisse plus assurer le même service qu'elle assurait hier.

Aucun impératif économique ne peut être opposé au devoir sacré de solidarité que nous revendiquons tous au sein de notre Conseil municipal.

D'autant qu'il faudrait apporter la preuve d'un tel impératif dans une Ville riche au sein d'un département florissant.

On ne peut accepter que, dans le « document d'information n°2 sur la procédure de licenciement économique », il soit précisé que :

*« L'association des trois fontaines est **une entreprise de l'économie solidaire qui doit obligatoirement** avoir des charges qui n'exèdent pas ses produits ».*

L'association n'est pas une entreprise, fut-ce de l'économie solidaire.

L'association est l'expression d'une volonté politique de solidarité avec les plus démunis : elle n'a pas à équilibrer ses charges et ses « recettes » ; puisque par nature, **elle ne vend rien.**

Il appartient donc aux financeurs de prendre en considération les besoins et de déterminer en conséquence les financements qu'ils entendent y consacrer.

C'est donc uniquement d'un choix politique que nous parlons, et nul-

lement un compte de résultats à équilibrer.

De cette erreur de positionnement découle une phrase terrible :

« A titre d'exemple, le poste achats a enregistré un déficit de 50.000 euros »

Comment pourrait il en être autrement ?

Par vocation les repas doivent être les moins chers possibles, les facturer plus cher serait contradictoire avec l'objectif social.

Il n'y a donc pas de déficit, mais le simple constat que les financeurs refusent de consacrer 50.000 euros à offrir des repas chauds aux SDF.

C'est inacceptable.

Tout comme est inacceptable le projet de licenciement de personnels : comment le justifier politiquement ?

Moins de personnel pour toujours plus de RMIstes et de sans abris ?

C'est inacceptable.

Notre groupe, s'il se prononce favorablement sur la délibération qui lui est proposé quant à la participation financière d'ANNECY à l'apurement de la dette associative, ne peut que demander avec la plus forte détermination que l'association renonce à ses projets de licenciement et qu'elle mette en oeuvre un plan de financement permettant de maintenir à la fois les repas du soir et de petit déjeuner, éléments indispensables d'un accueil respectueux de la dignité des personnes accueillies.

Nous demandons en ce sens que le conseil municipal assortisse sa délibération d'une demande de présentation d'un projet associatif solidaire rejetant un désengagement financier synonyme d'abandon de nos concitoyens en péril.

A propos des voeux

Bernard ACCOYER, président du groupe UMP, souhaite qu'en 2006 « la politique conduite soit lisible ».

Faisait-il allusion ?

1. à l'augmentation de 26% des voitures brûlées le 31 décembre,
2. à sa politique de logement social à Annecy le Vieux,
3. à la réforme fiscale votée pour 2007 par la seule UMP ?

Absolument pas puisque pour Bernard ACCOYER :

1. C'est clair : la crise des banlieues a son origine dans la ... polygamie !!!
2. C'est clair : le logement social, il faut en parler souvent et en construire le moins possible.
3. C'est clair : favoriser les 10% des ménages les plus riches (qui vont bénéficier de 70% des diminutions d'impôts), c'est la justice fiscale, version UMP.

**Pour qu'Annecy-Agglomération puisse vous informer,
Pour nous aider à populariser nos idéaux de justice, de solidarité, de démocratie,
Si vous le pouvez, souscrivez ou renouvelez votre abonnement
15 euros minimum**

**Chèque à l'ordre d'Annecy Pour Tous C.C.P. Grenoble 951 83 T
Annecy Pour Tous - 61 route du Périmètre - 74000 ANNECY**

Pour rencontrer les élus socialistes du Groupe Annecy Pour Tous,
téléphonez à la permanence au 04.50.09.68.83 - fax 04.50.09.68.75
Siège : 8 rue Louis Armand - Zone Piétonne Novel Centre - ANNECY
mèl : jean_excoffier@yahoo.fr